



Compte rendu

Référence	MCA-CI/GOODS/CB/261
Intitulé de l'activité	Achat et installation de matériels informatiques pour les entités de mise en œuvre du Projet SKILLS (MIS, MINADER ET DVSP)
Objet de la réunion	Conférence préalable à la soumission des offres
Date	9 juin 2022 de 15h00 à 15h53 GMT
Lieu	Webconférence via Teams

Étaient présents :

Pour MCA-Côte d'Ivoire :

- Bernard DOUA, Senior Procurement Manager,

Pour CARDNO INTERNATIONAL DEVELOPMENT (Agent de Passation des Marchés (PA)

- Zeinabou Coulibaly, Senior Procurement Specialist, Consultant
- Célestin TIENON, Spécialiste senior en Passation de marchés ;

Pour les Candidats : 42 participants dont la liste est jointe en annexe (**Annexe 1**).

1. Introduction

Dans le cadre de l'Appel d'Offres ouvert n° MCA-CI/GOODS/CB/261 pour «*L'Achat et installation de matériels informatiques pour les entités de mise en œuvre du Projet SKILLS (MIS, MINADER ET DVSP)*», il s'est tenue le 9 juin 2022, une conférence préalable à la soumission des offres.

2. Compte rendu de la séance

La réunion s'est déroulée en trois phases : (a) présentation des aspects de passation des marchés (b) les présentations conditions particulières de fournitures (spécifications techniques, calendrier de livraison), (c) séance de question/réponses.

L'Agent de Passation des marchés a fait une présentation PowerPoint pour supporter son exposé sur les aspects de passation des marchés et les conditions particulières de fournitures (Annexe 1. Présentation PowerPoint). Il a été rappelé que les informations fournies lors de la présentation ne prévalent pas sur le Dossier d'Appel d'Offres et que toute modification du Dossier d'Appel d'Offres fera l'objet d'un additif en bonne et due forme. Les questions/réponses enregistrées lors de la séance sont résumées dans le tableau ci-dessous. Pendant la séance, les questions restées pendantes ont été traitées et incluses dans la présente liste ci-après.

La présentation PowerPoint est fournie en **Annexe 2**.

.../...

3. Questions / Réponses

Q.1.	Dans le DAO il y a un formulaire BSF relatif au litige, si nous n'avons pas de litige devons nous remplir ce formulaire ?
R.1.	Oui, le formulaire doit être renseigné et signé même si l'entreprise n'a aucun litige et dans ce cas marqué « Aucun litige en cours »
Q.2.	Y a-t-il des marques qui sont recommandées pour les équipements sollicités ?
R.2.	Non, il y a aucune préférence.
Q.3.	Pour les licences Windows 10 pro, office 2019 et antivirus, devrions-nous les soumettre en les incluant dans le prix des laptops ?
R.3.	Oui, les prix du « Laptop » autrement appelé « ordinateur portable » doivent inclure le prix des logiciels. Le soumissionnaire peut à sa convenance présenter les prix de deux (2) manières : soit inclus dans le prix de l'équipement ou présenté le prix des logiciels séparément.
Q.4.	Le contrat est-il à inclure dans l'offre à soumettre ?
R.4.	Il n'est pas nécessaire d'inclure le contrat dans l'offre à soumettre.
Q.5.	MCA est exonéré de TVA ?
R.5.	MCA-Côte d'Ivoire est exonéré de la TVA et des droits de douanes.
Q.6.	Qu'en est-il des nouvelles entreprises, puisque le chiffre d'affaires est utilisé comme critère ?
R.6.	Le critère du chiffre d'affaires est une exigence du DAO, il n'y a pas de dispense à cette exigence.
Q.7.	Merci de nous préciser la quantité des ordinateurs portables i7 et i5 ?
R.7.	Deux types d'ordinateurs portables sont requis, il sont différenciés par le type de microprocesseurs qui les équipent : • Les ordinateurs avec les processeurs de type Core i5 en quantité : 32 • Les ordinateurs avec les processus de type Core i7 en quantité : 10
Q.8.	Concernant les autorisations du fabricant faudrait-il avoir une autorisation pour chaque lot ou une seule autorisation peut couvrir les trois lots ?
R.8.	Une autorisation du fabricant portant la mention de l'appel d'offres et du lot pour le/lesquels il soumissionne, ou une attestation de représentant commercial pour la ou les marques et modèles des équipements proposés. Si un seul document permet dans son contenu de montrer l'autorisation pour les équipements des 3 lots, elle peut être fournie. Il revient au soumissionnaire de s'assurer que l'autorisation est explicite pour couvrir les lots pour lesquels 'il soumissionne.
Q.9.	Les soumissionnaires n'ayant pas participé à la conférence peuvent-ils avoir le compte rendu par mail ?
R.9.	Tous les candidats qui se sont enregistrés en remplissant le formulaire MS FORMS inclut dans le Dossier d'appel d'offres recevront par email le compte rendu de la conférence préalable.
Q.10.	Pour la capacité financière, pourrait-on fournir une attestation de capacité financière ou une attestation de ligne de crédit en substitution des états financiers ?
R.10.	Pour la vérification de la capacité financière le DAO exige de « Fournir les états financiers certifiés des cinq (5) dernières années (2020, 2019, 2018, 2017 et 2016) ».
Q.11.	Quelles sont les logiciels dont MCA aura besoin pour ce projet ?
R.11.	Les logiciels requis sont spécifiés dans la section V du DAO.
Q.12.	Devons nous joindre les états financiers à notre offre ?
R.12.	Oui, les états financiers doivent être joints à l'offre.
Q.13.	Si une société travaille déjà avec MCA-Côte d'Ivoire comment peut-elle le justifier ?
R.13.	Les sociétés qui travaillent déjà avec MCA-Côte d'Ivoire doivent renseigner la partie du formulaire BSF11 qui concerne les contrats avec MCC ou d'autres entités MCA. Si la société souhaite présenter un de ses contrats avec MCA-Côte d'Ivoire comme preuve de sa capacité elle doit soumettre par elle-même toutes les preuves de bonne exécution de ce contrat.
Q.14.	Faut-il forcément fournir les états financiers des 5 dernières années ?
R.14.	Si une entreprise existe depuis plus de 5 ans, oui, l'absence d'états financiers pour une année donnée vaudra un chiffre d'affaires de 0 F pour cette année.
Q.15.	A la page 100 du DAO il est marqué : « Le fournisseur retenu doit fournir un plan de mise oeuvre des mesures de lutte contre le COVID. » pouvez vous nous en dire plus ?
R.15.	Pour le soumissionnaire retenu, il sera exigé un document décrivant les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour la protection des personnes contre le COVID dans le cadre de l'exécution du contrat : notamment lors de l'installation des équipements, moment pendant lequel il sera en contact avec le personnel de MCA-Côte d'Ivoire ou des partenaires de MCA-Côte d'Ivoire.
Q.16.	L'absence de l'autorisation du fabricant est-elle éliminatoire ?

R.16.	Oui, le soumissionnaire qui ne prouve pas par un document l'autorisation du fabricant sera disqualifié pour l'attribution d'un contrat dans le cadre de cet appel d'offres.
Q.17.	Le coût de la maintenance pour les copieurs doit-il être inclus dans l'offre ?
R.17.	Le prix de l'offre du soumissionnaire doit inclure le coût de la maintenance des copieurs. Une offre n'incluant pas le coût de maintenance sera jugée incomplète et rejetée pour ce motif.
Q.18.	La maintenance des machines doit se faire pour toutes les machines ou pour chaque machine
R.18.	MCA-Côte d'Ivoire à l'issue de l'appel d'offres signera un seul contrat de maintenance pour l'ensemble des copieurs. La formulation du prix de la maintenance est du ressort du soumissionnaire.
Q.19.	Pour une entreprise de moins de 5 ans, le chiffre d'affaires annuel moyen sera-t-il calculé en fonction du nombre d'années d'existence ?
R.19.	Oui, pour une entreprise de moins de 5 ans, le chiffre d'affaires moyen sera calculé sur le nombre d'années d'existence.
Q.20.	Etre moins disant en plus des autres conditions est-il une garantie pour être retenue ?
R.20.	Etre moins disant n'est pas une garantie pour être retenu : le soumissionnaire doit également satisfaire les autres conditions stipulées dans le DAO, entre autres fournir l'ensemble des documents requis, et proposer des équipements conformes aux spécifications techniques, et avoir un prix raisonnable pour être qualifié.
Q.21.	Concernant les références de contrats antérieurs y a-t-il un nombre précis ?
R.21.	Les références de contrats antérieurs tels que requis par le formulaire BSF11 n'a pas de limite en termes de nombre. Cependant pour la vérification de l'expérience et la capacité du soumissionnaire doit présenter au moins deux marchés similaires voir la section III du DAO.

La conférence a été clôturée à 15h53 GMT.

Fait à Abidjan, le 9 juin 2022

L'Agent en Passation de Marchés

Annexe : Liste de présence

#	Registration first name	Registration last name	Société	Pays/ville
1	Nanga Aboubakar	Tuo	ATM INFORMATIQUE	Côte d'Ivoire
2	Girisha	Jayashankar	MFI Cote D'Ivoire	Abidjan
3	Traore	AHmed	Côte d'Ivoire	Lagune
4	Boris	Djedje	NETTELECOM	Cote d'ivoire, Abidjan
5	carole	dago	MFI COTE D'IVOIRE	ABIDJAN
6	stephane	Diarrassouba	ATM INFORMATIQUE	cote d'ivoire
7	Boris	Djedje	NETTELECOM	Cote d'ivoire, Abidjan
8	Hermann Pierre Kemonsieyi	Debohi	XPERTS GROUP	COTE D'IVOIRE
9	Hermann Pierre Kemonsieyi	Debohi	XPERTS GROUP	COTE D'IVOIRE
10	israel	guehi	NOVASYS	Côte d'Ivoire
11	Abdouramane	SORHO	Kip Services & Technologies	Côte d'Ivoire
12	PANWO	SORO	MEDIATEC	CI
13	kevin	kouassi	origami	cote d'ivoire /abidjan
14	Emmaunel	Kouadio	THOR TECHNOLOGIE	cote d'ivoire
15	GNAORE	Yvon Roland	PAGIM SERVICES	COTE D'IVOIRE
16	MARTIAL GBAPPA	GBAPPA	zentic sarl	cote d'ivoire
17	caroline	Gbamele	Kip services et technologie	Cote d' ivoire
18	Dyna	N'douffou epse BOUQUET	Kip Services & Technologies	Côte d'Ivoire
19	Alfred	KOUANSAN	Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire
20	Hermann Pierre Kemonsieyi	Debohi	XPERTS GROUP	COTE D'IVOIRE
21	Djibohini Bourahima	Ouattara	News technologies	Côte d'Ivoire
22	Yao Kan Marc Benson	BROU	ET.TECHNOLOGY CELLULAIRE	Côte d'Ivoire
23	Marie Madeleine	KOUANDE	EKE TECHNOLOGIES	COTE D'IVOIRE
24	Traore	AHmed	Côte d'Ivoire	Lagune
25	YASMINE	LASSISSI	PAPICI-TOPBURO	CÔTE D'IVOIRE
26	Bongnety Fabiola	OULAÏ	GROUP SMARTY	CIV, ABIDJAN
27	Nicaise	WAPPO	Afric Soft technology	Côte d'Ivoire
28	Abdoulaye	Bamba	INFO-TECH PLUS	Cote d'Ivoire
29	Yao Kan Marc Benson	BROU	ET.TECHNOLOGY CELLULAIRE	Côte d'Ivoire
30	Traore	AHmed	Côte d'Ivoire	Lagune
31	Allico	N'DRI	SPHERE	Côte d'Ivoire
32	MARIAM	DOUMBIA	atm informatique	cote d'ivoire
33	Clarisse	Somé	Ancharden	Côte d'ivoire
34	ANTHONY MARIUS	BAILLY	ANCHARDEN	COTE D'IVOIRE
35	ISRAEL	GUEHI	NOVASYS	CÔTE D'IVOIRE
36	zeinabou	Coulibaly	CARDNO	COTE D'IVOIRE
37	ARISTIDE	KOUAME	INTELAFRIQUE	ABIDJAN
38	BAHABLE WILFRIED	KOFFI	MEDICAL TECHNOLOGY AFRICA	CÔTE D'IVOIRE
39	Michel	Labodjiro	Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire
40	ROLAND	KOUADIO	ELKER AFRICA	RCI
41	Serge Bruno	Waounwa	ET TECHNOLOGY CELLULAIRE	COTE D'IVOIRE
42	Charlotte	KOUAKOU	INTELAFRIQUE	COTE D'IVOIRE